



CHAMBRE DES SALARIÉS
LUXEMBOURG

Madame Paulette LENERT
Ministre de la Santé
Allée Marconi – Villa Louvigny
L-2120 Luxembourg

N/réf. : 50/2022 - SH/nf

Luxembourg, le 10 mars 2022

Concerne: Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 17 juillet 2020 sur les mesures de lutte contre la pandémie Covid-19

Madame la Ministre,

Par courriel en date du 8 mars 2022, vous avez demandé l'avis de la Chambre des salariés (CSL) relatif au projet de loi sous rubrique.

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que ce projet n'appelle pas de commentaire de la part de notre chambre professionnelle et que nous y marquons notre accord.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

Pour la Chambre des salariés,

Sylvain HOFFMANN
Directeur

Nora BACK
Présidente